

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2015

Convoc. du 10/11/152015

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Pascal MÉHEUT, Maire.

Présents : Mmes THIERY F.- RABELLE M-H - GAYET S. - MORONVAL N. - GUESDON V.

Mrs COLMANT G. - GRANDSEIGNE F. GARNIER Jean-Paul – SAVARD J-M –
GARNIER Ch. – F. LEBON – N.TRIPET – O. LUTHIER

Absents : /

Pouvoirs : de Chantal BERGANDY à Marie-Hélène RABELLE

Secrétaire : Nathalie MORONVAL

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Paris du 13 novembre 2015.

Le Maire fait une lecture rapide du compte rendu du conseil municipal précédent. Ce dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Avant d'ouvrir la séance du présent conseil municipal, le Maire soumet le point suivant à l'ordre du jour : création d'un poste d'adjoint administratif 2^e Classe. Il énonce ensuite les différents points qui seront abordés lors de la présente séance.

D'autre part, il informe le Conseil Municipal qu'il a reçu ce jour de Mme RIVIERE Marie-Thérèse, adjoint administratif 1^{ère} Classe, un courrier sollicitant la validation de ses droits à la retraite, avec une fin d'activité prévue pour le 30 avril 2016.

PROJET DE SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Le Maire informe le conseil municipal que le Préfet de Seine et Marne, par un courrier adressé à tous les Maires, en date du 14 octobre 2015, nous avise, conformément à la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qu'il a présenté son projet à la commission départementale de coopération intercommunale le 13 octobre 2015. Les Conseils Municipaux doivent donner leur avis sur ce projet dans un délai de 2 mois à compter de sa réception. Pour ce qui nous concerne, la date limite est le 18 décembre 2015. Dans ce projet, le Préfet souhaite la fusion des Communautés de Communes du PAYS FERTOIS et du PAYS DE L'OURCQ. La fusion doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Cependant beaucoup de questions restent sans réponse sur la future « fusion » : simulation financière et fiscale», que devient le CIAS de la CCPO (absence de CIAS pour le Pays FERTOIS), les syndicats, les projets à venir (ex : les travaux de la pyramide, la construction de stations d'épuration...), le patrimoine, le personnel,... de plus, notre bassin de vie est plus dirigé vers Meaux que vers La Ferté s/s Jouarre : administrations, transports, écoles, lycées, établissements de santé,... Enfin, sur les 67 représentants communautaires prévus en cas de fusion, seuls 29 élus seraient issus du Pays de l'Ourcq. Le Maire précise que la ville de La Ferté s/s Jouarre a répondu « NON » à cette proposition de fusion. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, devant le délai imparti pour se prononcer, beaucoup trop court, et en l'absence d'une étude approfondie sur les différents points évoqués, vote à l'unanimité des membres présents et représentés (15 voix POUR) **contre** le projet de fusion de la C.C.P.O. et du Pays Fertois inscrit dans le projet présenté par M. Le Préfet.

CONVENTION SAFER / renouvellement

Le Maire rappelle que notre commune bénéficie du dispositif de veille et d'intervention foncière sur les espaces agricoles et naturels depuis le 28 mars 2011 dans le cadre d'une convention établie avec avec la SAFER (*Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural*) de l'Ile de France, en vue de protéger ces espaces. Suite aux évolutions législatives de 2014 (*Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt –LAAF-*) et 2015 (*Loi pour la croissance et l'activité, dite loi « MACRON » du 6 août 2015*) renforçant les possibilités d'intervention de la SAFER en matière de préemption, il est nécessaire d'adapter cette convention en fonction de ces modifications. Le coût de la « surveillance foncière » à la charge de la collectivité est un forfait annuel de 660 € ht. Les principales modifications étant évoquées par le Maire, celui-ci invite ensuite le conseil à se prononcer sur cette nouvelle convention. Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité la nouvelle convention proposée et autorise le Maire à la signer.

ASSURANCE-GROUPE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire explique au conseil municipal que le Centre de Gestion de Seine et Marne propose aux Maires qui le souhaitent, de lui donner pouvoir pour souscrire pour leur compte des contrats d'assurances pour les risques statutaires de leurs agents. Le regroupement des collectivités intéressées permettra ainsi de faire jouer la concurrence. Cette délégation ne nous engage en aucun cas de manière définitive tant qu'un avenant d'adhésion au contrat n'aura pas été signé par notre commune. Le conseil est favorable à cette proposition et autorise le Maire à donner « mandat » au président du Centre de Gestion de S & M pour souscrire des conventions d'assurance.

ECHANGE DE TERRAIN / Rue de la Chevaupierre

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 17 septembre 2015, celui-ci avait accepté une proposition d'échange d'une partie de terrain communal avec la parcelle appartenant à M. CHEMINEL et Mme CLOTAIL avec frais de bornage et de notaire à la charge des demandeurs. Depuis, le bornage a été réalisé par un géomètre et fait apparaître une différence de superficie de 97 m² au profit de la commune. Le Maire propose au Conseil, afin de compenser cette différence, que la commune prenne à sa charge les frais de bornage (*environ 1 300 €*) ; les frais de notaire restant à la charge des demandeurs. Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

ECOLE

Le Maire rapporte au conseil qu'il s'est rendu ce lundi matin à l'école pour accompagner les enfants, sous la direction de Mme VASSEUR, dans l'hommage qu'ils ont rendu à leur façon aux victimes des attentats du 13 novembre. Pour la circonstance, ils avaient fabriqué des petits drapeaux en berne, allumé des bougies, apporté des fleurs, mis des bracelets noirs avant de chanter la Marseillaise. Une belle initiative de solidarité.

Il est à déplorer qu'il n'y a pas eu de représentants de parents élus cette année, seulement un parent volontaire, c'est pourquoi il n'y aura pas de kermesse, de cross et de marché de Noël. Pas de classe de découverte cette année.

La directrice nous a signalé avoir de gros problèmes avec les ordinateurs de « l'école numérique » qui soit ne fonctionnent plus, ou ne sont plus adaptées aux logiciels pédagogiques. Rappelons que ceux-ci avaient été achetés par la commune en 2009 et avaient bénéficié d'une subvention de l'Etat. La mise à jour et la maintenance sont impossibles, ces matériels étaient fournis en « packs » qui n'existent plus maintenant. Actuellement, il y a 1 ordinateur pour 2 enfants environ. Un rendez-vous est prévu avec le responsable informatique de l'académie de Meaux le 1^{er} décembre 2015 à l'école. Le Maire propose au conseil l'achat de 10 nouveaux petits ordinateurs ou tablettes, ou ordinateurs portables + 1 ordinateur pour l'enseignant pour 2016, et d'augmenter progressivement le parc informatique scolaire. Le conseil est d'accord sur le principe.

P.E.D.T. (Projet Educatif Départemental de Territoire) / Réforme des Rythmes scolaires

Le Maire donne la parole à Mme Francine THIERY, 1^{er} adjoint, chargée des affaires scolaires et périscolaires qui rappelle que ce projet est obligatoire pour toutes les communes qui veulent bénéficier de l'aide de l'Etat (50 €/enfant/an) .

Elle informe le conseil municipal que le projet éducatif territorial de la commune a été adopté le 12 mars 2015 par le conseil municipal, qu'il a ensuite été validé par le groupe d'appui départemental constitué de la caisse d'allocation familiale, de l'éducation Nationale et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Le projet éducatif territorial prend la forme d'une convention conclue entre le Maire, Le Préfet, le Directeur académique des services de l'Education Nationale, le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales, Le Président du Conseil d'administration de la CAF, et, le cas échéant, les autres partenaires. Cette convention est signée pour 3 ans et détermine les modalités d'organisation et les objectifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre du PEDT pour les enfants scolarisés à l'école de May-en-Multien. Lecture est faite de la convention. Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer la convention.

ACTIVITE DES N.A.P. (Nouveaux temps de l'Accueil Périscolaire)

La parole est donnée à Mme THIERY qui, devant le succès remporté par l'activité « poney » dans le cadre des NAP, présente au conseil un devis pour proposer à nouveau cette activité en 2016, sur les mois de Mai à Juin pour un coût total de 2.000 €, à raison de 10 séances (*voire 13 séances après négociation*) pour une vingtaine d'enfants (2 groupes de 10). Le Maire approuve cette proposition qui sera formalisée par un avenant à la convention, et sollicite l'avis du Conseil. Accord du conseil par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION.

EGLISE – TRAVAUX DE RENOVATION

Le Maire rappelle au conseil municipal que celui-ci l'avait autorisé en juillet 2015, à faire les démarches lancer un appel d'offres sur les travaux de rénovation de l'Eglise. Il rapporte au conseil que depuis cette date, il a rencontré un Assistant Maître d'Ouvrage, M. BOUCHET (*Sté Terres et Toits à Ussy-sur-Marne 77*) et un architecte du Patrimoine en la personne de Mme GUENEGO (*Torcy 77*). Il ressort de ces deux entretiens que nous n'avons pas besoin d'avoir recours à un contrat rural. Pour ce type d'édifice, classé Monument Historique, le taux maximum de subvention qui pourrait être accordé est de 80 % (Etat, Région, Département et parlementaires). D'autre part, un dossier « diagnostic-étude préalable » est nécessaire. C'est la base primordiale des travaux à réaliser en fonction de l'état actuel du monument. Il indiquera les programmes de travaux, leur chronologie du point de vue technique et leur montant. Ce document sera réalisé par l'architecte. La mission de l'AMO débutera par la consultation et désignation de l'architecte jusqu'à la fin des travaux pour la tranche sélectionnée par le Conseil Municipal.

Le coût des honoraires à prévoir pour ces deux intervenants nous a été transmis, et s'élève à : 11 808,00 € TTC pour l'architecte (*dossier d'étude préalable*) et 8 568,00 € TTC pour l'AMO (*réunion avec l'architecte retenu, organisation et suivi des réunions de phases d'études et établissement et suivi des dossiers de demande de subvention*).

Le Maire précise qu'il souhaite rencontrer un deuxième architecte en chef des monuments historiques à Paris, et sollicite l'avis du conseil pour savoir s'il doit continuer les investigations. Accord du conseil à l'unanimité. Affaire à suivre lors de la prochaine séance.

LOCATION SALLE DES FETES

Le Maire rappelle que le mobilier et la vaisselle de la salle des fêtes ont été remplacés, que celle-ci est équipée de matériels professionnels, et qu'il serait bon de revoir les tarifs de location.

Actuellement, les tarifs sont les suivants : pour les particuliers habitant la commune : 1 journée 200 €, 2 jours 250 € et 3 jours 350 €, pour les « extérieurs » : 1 journée 300 € 2 jours 400 € et 3 jours 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité les tarifs à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Habitant de la commune : 1 journée : 250 € 2 jours : 300 € 3 jours : 400 €

Pour les « extérieurs » : 1 journée : 400 € 2 jours : 500 € et 3 jours : 600 €

La question est posée pour la location de la salle à un « personnel communal » ou à un élu. Après en avoir délibéré le conseil décide à la majorité (2 abstentions, 1 Contre, et 12 Pour) d'accorder une remise de 50 % sur le tarif « habitant de May » une fois par an à tout agent faisant partie du personnel communal.

Pour ce qui concerne les élus, le conseil décide à la majorité (11 POUR et 4 CONTRE) qu'aucune remise ne sera accordée.

D'autre part, le conseil donne son accord pour modifier le montant de l'acompte à la réservation de la salle qui passe de 100 € à 150 € ainsi que les cautions demandées lors de la remise des clés qui seront de 500 € (pour parer à d'éventuelles dégradations) et 100 € (pour parer au nettoyage de la salle si celle-ci n'était pas rendue propre et lavée).

Le conseil (14 Pour 1 Contre) décide enfin que la salle des associations pourrait être louée, en plus de la salle des fêtes pour un surplus de 100 € pour une soirée, à condition de respecter la priorité d'occupation par les associations communales et la Mairie.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} Classe

Suite au départ en retraite courant 2016, de Marie-Thérèse qui assure le secrétariat général et les budgets, le Maire informe qu'il appartient au Conseil Municipal de créer un emploi pour prévoir le remplacement de cet agent. Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide la création d'un emploi permanent à temps complet (35 h/s) d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

POINTS DIVERS

C.C.P.O. : le Maire relate que lors de la dernière séance de conseil communautaire, il a été voté à la majorité, la destitution de 3 vice-présidents, déjà déchus de leur délégation depuis longtemps. La nomination de 3 nouveaux vice-présidents est prévue lors de la séance du 4 décembre 2015.

Micro-crèche : demande d'autorisation pour poser une rampe handicapée démontable, qui vu les limites de propriétés, va se trouver en partie sur le domaine public, et sollicite 2 emplacements de stationnement sur le parking de l'Eglise. Accord à l'unanimité du conseil. Une convention (10 ans, renouvelable et gratuite) sera rédigée pour formuler cet accord.

FC MAY : M. David GALLET, président, a déposé un dossier en vue d'organiser une « course à obstacles » dans et autour de la commune en 2016. Après réflexion, le conseil trouve le projet intéressant, mais difficilement réalisable pour la date choisie, mai 2016, vu le nombre de participants éventuels (500 à 1000). En effet beaucoup de points restent à préciser : sécurité, logistique, parking, bénévoles.... Affaire à suivre.

Club d'athlétisme du Pays de l'Ourcq : une course est prévue en Mai/Juin 2017 et le club souhaiterait créer un point ravitaillement sur la commune.

INFORMATIONS

Lecture du courrier rédigé par Mme LEROUX et M. Alain PIERRE, habitants des hameaux de Vernelle et Marnoue, agissant au nom d'un groupement de plusieurs habitants de ces hameaux et adressé à la C.C.P.O. pour faire le point sur le dossier « assainissement collectif sur Vernelle-Marnoue », resté sans réponse depuis la révision du zonage effectué en 2006.

Courrier de Mme A. LEPAGE qui, victime d'une hyper sensibilité aux ondes électromagnétiques qui nous entourent, doit quitter la commune et vendre sa maison. Elle nous alerte sur la nocivité de ces ondes.

M-H RABELLE, adjoint au Maire rappelle la date du Noël des enfants, le 12 décembre 2015 à 14 h30 à la salle du mille-club et demande de l'aide pour participer à l'emballage des cadeaux, de ne pas oublier les lots pour la tombola des restos du cœur (*la mairie donnera 3 bouteilles de champagne*), que le goûter des anciens est prévu le mercredi 16 décembre à 15 h et qu'on aura besoin également de bonnes volontés.

Le planning des permanences pour les élections régionales de décembre 2015 reste à compléter.

Le Maire donne ensuite la parole à M. LEMAURE, habitant de Vernelle qui demande à qui appartiennent les trottoirs. Réponse : ceux-ci font partie du domaine public. M. LEMAURE souligne que des trottoirs ont été réaménagés à Vernelle . Le Maire propose à M.Gilles COLMANT, adjoint responsable des travaux de se rendre sur place pour constater ce signalement.

Le prochain conseil est fixé au mardi 15 décembre 2015.

La séance est levée à 0 h 15 mn

Nathalie MORONVAL

Secrétaire de séance



Pascal MÉHEUT

Maire

